

Compte-rendu du conseil municipal du lundi 10 janvier 2022

Les conseillers municipaux légalement convoqués par lettre du 3 janvier 2022 se sont réunis au pôle enfance jeunesse socioculturel dit « La Ferme », en session ordinaire, en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre SCHMIT

Présents : Emmanuelle JARDIN-PAYET - Daniel VINCENT – Céline BLANLOT - Jean-François MORLAY – Jean-Paul FANET - Sylviane LELANDAIS – Aziz BALADI – Sophie LE PIFRE - Sébastien PATINET – Frédérique KALBUSCH-Salah GHERBI - Martine FOURNIER - Jean-Luc GAUFFRE - Carla DELÉPÉE - Pascal GUEGAN - Christine MIOUX - Ludivine BENOIT - Yann LEBOUTEILLER – Marlène PREVEL - Martine RUFFIN formant la majorité des membres en exercice.

Excusés

Jean-Jacques MATHERN donne pouvoir à Jean-Luc GAUFFRE
Sébastien PICOT donne pouvoir à Daniel VINCENT

Secrétaire de séance : Sophie LE PIFRE

Ordre du jour

Monsieur le Maire en amont de la séance du conseil présente ses meilleurs vœux à l'ensemble du conseil municipal, du personnel communal et des habitants. Compte tenu du contexte, la cérémonie des vœux est annulée et le repas des aînés reporté au 1^{er} avril 2022 si les conditions sanitaires le permettent. Aussi il souhaite présenter les grandes lignes des projets qui vont guider l'action municipale dans les prochains mois :

- La poursuite du réaménagement du parc :
 - ✓ Poursuite de la mise en valeur de la Ferme
 - ✓ Mise en place d'un terrain multisports au printemps.
 - ✓ Réflexion sur le devenir du parc et ses prochains aménagements

- Restructuration de la Place du Centre Bourg avec le réaménagement de l'espace laissé vide par l'incendie de la salle polyvalente :
 - ✓ Création d'un pôle santé à l'initiative des professionnels de santé
 - ✓ Production d'une dizaine de logements à caractère social.
 - ✓ Développement du commerce de proximité qui a prouvé pendant la crise sanitaire toute son utilité et contribue à l'animation de la commune.
 - ✓ Développement des mobilités douces.

- Aménagement du littoral
 - ✓ Début de la mission de programmation pour la reconstruction du club de voile en développant un pôle à vocation sportive et touristique et en requalifiant l'axe littoral/centre bourg.
 - ✓ Engagement d'une étude pour la gestion concertée du littoral avec l'appui du fonds européen leader.

- Voirie : importants changements dans la politique des travaux de voirie avec la mutualisation des droits de tirage en fonctionnement et investissement sur le secteur « Plaine Mer ». La commune va devoir travailler sur Plan Pluriannuel d'Investissements.

1°) Approbation du compte-rendu du lundi 10 janvier 2022

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 10 janvier 2022 est adopté à l'unanimité.

2°) Avance sur subvention : Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de voter une avance sur subvention au Centre Communal d'Action Sociale de 35 000.00 € pour permettre à celui-ci de financer les salaires des aides ménagères et de l'agent administratif qualifié, ainsi que les dépenses liées au colis et repas auprès des aînés.

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de verser une avance sur subvention d'un montant de 35 000.00 € au CCAS qui sera reprise au budget primitif 2022, à l'article 657362.

3°) Avance sur subvention au CVLH .

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de voter une avance sur subvention de 5 000€ au CVLH pour permettre le financement des salaires qui sera reprise au budget primitif 2022, à l'article 6574.

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de verser une avance sur subvention d'un montant de 5 000.00 € au CVLH qui sera reprise au budget primitif 2022, à l'article 6574.

4°) Avance sur participation – SIVU DU RAM

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de voter une avance sur la participation 2022 au SIVU du RAM de la Côte de Nacre pour lui permettre d'avoir une trésorerie suffisante pour financer le traitement et les charges sociales du personnel.

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité de verser une avance d'un montant de 3 600 € sur la participation de la commune SIVU du R.A.M de la Côte de Nacre qui sera reprise au budget primitif 2022 à l'article 65548.

5°) Renouvellement d'adhésion à Trip Normand pour 2022.

Monsieur le Maire présente au conseil le projet de renouvellement de la convention avec TRIP Normand pour l'adhésion collective à l'association pour permettre aux employés et leur famille de bénéficier des activités et loisirs proposés par TRIP Normand. Le montant de l'adhésion pour 2022 est de 198 euros.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec TRIP NORMAND pour un coût en 2022 de 198 euros.

6°) Eclairage public – Modifications des conditions de mise en service et coupure de l'éclairage public

Monsieur le Maire explique que l'éclairage public relève des pouvoirs de police du Maire au titre de l'article L.2212.-2 du Code général des Collectivités Territoriales, et qu'il dispose de la faculté de prendre des mesures de prévention, de suppression ou de limitation à ce titre.

Vu l'article L2212-1 du Code général des Collectivités Territoriales qui charge Monsieur le Maire de la police municipale ;

VU l'article L2212-2 du CGCT relatif à la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique, et notamment l'alinéa dans sa partie relative à l'éclairage ;

Vu le Code Civil, le Code de la Route, le Code rural, le code de la voirie routière, le code de l'environnement,

Vu la loi n° 2009-967 du 03 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement dite « loi Grenelle 1 », et notamment son article 41 ;

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « loi Grenelle 2 », notamment l'article 173 qui modifie le Code de l'Environnement en créant les articles L.583-1 à L.583-5 sur la prévention des nuisances lumineuses ;

Vu le décret n° 2011-831 du 12 juillet 2011 relatif à la prévention et à la limitation des nuisances lumineuses ;

Vu la délibération transférant la compétence éclairage public au SDEC Energie,

Considérant qu'une mesure d'extinction de l'éclairage public pendant une plage horaire peu fréquentée par la population permettrait de réaliser des économies importantes sur la consommation d'énergie, la durée de vie des matériels et la maintenance, et participerait à la protection des écosystèmes en diminuant la pollution lumineuse.

Un échange s'engage entre les conseillers municipaux.

Le conseil municipal, cet exposé entendu et après en avoir délibéré, par 20 pour, 3 absentions :

- Décide d'adopter le principe de couper l'éclairage public tout ou partie de la nuit.
- Donne délégation au Maire pour prendre l'arrêté de police détaillant les horaires et modalités de coupure de l'éclairage public.

7°) Augmentation du temps de travail –poste d'adjoint d'animation

Monsieur le Maire informe le conseil que suite à une réorganisation interne du service entretien des locaux consécutif au départ de la responsable, il souhaite augmenter le temps de travail d'un agent actuellement à 13h50 sur le temps de la garderie scolaire et lui proposer d'intégrer le service entretien des locaux et encadrement de la pause méridienne. Son temps de travail passerait à 35h. L'agent en est d'accord.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise le Maire à modifier le poste d'adjoint d'animation à temps complet soit 35h00.
- charge le Maire de toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

8°) Pôle enfance jeunesse socioculturel « LA FERME » - règlement intérieur.

Monsieur le Maire propose au conseil de mettre en place un règlement intérieur pour les utilisateurs du Pôle enfance jeunesse socioculturel dit « LA FERME » afin de s'assurer des bonnes conditions d'utilisation des locaux. Il donne lecture de son contenu et en échange avec l'assemblée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le règlement intérieur pour le Pôle enfance jeunesse socioculturel « LA FERME » annexé au présent compte-rendu.

9°) Informations du Maire et des Maires-adjoints

- **Concertation pour le nouveau parc éolien en mer au large de la Normandie au sein de la zone « Centre Manche »** : du 3 janvier au 7 mars 2022 et du 25 avril au 16 mai 2022. Pour une information plus complète et prendre part à la concertation, le dossier est disponible sur le site : www.eoliennesenmer.fr/concertation-cm2. Le projet est porté par le Ministère de la transition écologique et RTE qui sont maître d'ouvrage du projet, respectivement pour le parc éolien et son raccordement au réseau de transport d'électricité.

- **Gestion de la qualité des eaux de baignade**. Dans le cadre de la révision de la Directive 2006/7/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 février 2006 *concernant la gestion de la qualité des eaux de baignade et abrogeant la directive 76/160/CEE*, une consultation publique est organisée par la Commission européenne. Celle-ci est actuellement en cours et se déroule jusqu'au 20 janvier 2022. Elle est ouverte à toutes et tous. Vous pouvez retrouver l'ensemble du dossier sur le lien suivant : https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/12658-Qualite-des-eaux-de-baignade-revision-des-regles-de-l%E2%80%99UE_fr

- **Grève à l'école** le 13 janvier 2022 : l'intégralité du corps enseignant s'est déclaré en grève, ainsi qu'une ATSEM, seul un accueil pour les enfants des soignants sera assuré à l'école par le personnel communal.

- **SOS méditerranée** : visite virtuelle du bateau le 18 janvier entre 11h et 12h00.

- **Calendrier** :

- 13/01 : installation du comité de sélection Cofonder
- 17/01 à 19h30 : réunion sur l'aménagement du parc communal
- 22/01 à 10h00 : réunion avec les associations pour préparer les 24h00 du sport, de la culture et des associations
- 29/01 à 10h00 : groupe de travail avec les jeunes pour préparer l'inauguration du terrain multisport, le règlement.

- Monsieur le Maire-adjoint chargé des cérémonies commémoratives informe le conseil que l'attaché militaire à **l'Ambassade de Pologne** est venu à Hermanville-sur-Mer le 18 décembre 2021 pour remettre au Maire la plaque définitive du monument Polonais. Celle-ci sera posée et inaugurée le 6 juin prochain. Nous espérons la venue de l'Ambassadeur à cette occasion. Nous allons solliciter l'Ambassade pour obtenir la présence d'un détachement militaire et la musique. Réunion de travail pour préparer le 6 juin : le mardi 18 janvier à 18h00 en mairie.

- Monsieur le Maire-adjoint chargé des cérémonies commémoratives informe le conseil que la commune a fait envoyer aux Etats Unis des fleurs et ses vœux à **Trygve Hansen**, vétéran norvégien à l'occasion de ses 100 ans.

10°) Questions diverses

Aucune question.

Fin du conseil : 20h30

Prochain conseil : lundi 7 février 2022